**Fiche de Réservation**

**Gîte les Sangliers | lieu-dit Fontblanque | F-81140 Penne**

**E-mail: jholsbeek@gmail.com – Tel. +32 (0)42 24 60 20 ou +32 (0) 4 98 69 01 73**

Coordonnées du Locataire

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Nom |  | Prénom |  |
| Adresse |  |
|  |  |
|  |  |
| Téléphone |  | Portable |  | Email |  |

Votre réservation de **Gîte les Sangliers** dont vous trouverez une description détaillée sur le site Internet [www.gite-chiens-bienvenus.be](http://www.gite-chiens-bienvenus.be) :

Date du séjour: du  au

J’effectue un virement d’acompte de  € sur le compte bancaire du Propriétaire:

Holsbeek Jacques **IBAN**: BE50 0636 2710 3318

J’ai pris bonne note que le solde de  € est payable au moins 8 semaines avant la date de séjour. Le forfait ménage de **50**€ ainsi que la caution de **150**€ sont payables 8 jours avant la remise des clés.

Composition de notre groupe:

Animaux de compagnie | race + nom:

Veuillez indiquer ci-dessous les coordonnées d’adultes n’ayant pas la même adresse que vous:

|  |  |
| --- | --- |
| Nom |  |
| Adresse |  |
| Nom |  |
| Adresse |  |

Remarque:

|  |
| --- |
|  |

Veuillez mentionner l’heure estimée de votre arrivée:

Je certifie que j’ai au moins 18 ans

J’ai bien lu les Conditions de Location en annexe et je les accepte sans réservation

Date:  Signature du Locataire:

**Veuillez envoyer votre réservation par email, de préférence sous format PDF, à j.holsbeek@gmail.com**

**CONDITIONS DE LOCATION de GÎTE les SANGLIERS**

**1. Contrat de Location**

Ce contrat de location saisonnière est réservé à l’usage exclusif de la location du Gîte les Sangliers, Lieu-dit Fontblanque, F81140 Penne, sous réserve d’acceptation par Jacques Holsbeek (le Propriétaire).

**2. Conclusion du contrat**

La fiche de réservation comprend tous les éléments nécessaires pour la réservation du gîte. Le Locataire doit retourner cette fiche de réservation, dûment remplie, par email au Propriétaire et lui versera en même temps un acompte de 25% du montant de la location.

La réservation ne devient effective dès lors que le compte du Propriétaire aura été crédité et la réservation confirmée par lui.

**3. Paiement**

Le solde du montant de la location, est payable au moins huit semaines avant l’entrée en jouissance.

Si le Locataire néglige de payer à l’échéance, le présent contrat devient nul et l’acompte reste acquis au Propriétaire qui, à moins que le Gîte soit reloué pour la même période, pourra exiger le solde du montant de la location.

Lors d’une annulation par le Locataire, uniquement si le Propriétaire reloue le Gîte pour la même période, il sera procédé, après déduction de tous les frais et pertes éventuelles, à un remboursement.

Une réservation faite à moins de huit semaines avant la date de séjour implique, au moment de la réservation, le paiement intégral de toutes les sommes dues.

Le forfait ménage obligatoire, ainsi que le dépôt de garantie (voir clause 5) sont payables avant l’entrée en jouissance, soit au plus tard huit jours avant la remise des clés.

Tous les prix sont exprimés en Euros et sont payables par virement bancaire (SEPA) au compte de: Holsbeek Jacques **IBAN**: BE50 0636 2710 3318

**4. Le prix de la Location**

Le prix de la location comprend un Gîte meublé ainsi que tous les ustensiles nécessaires. Les draps et le linge de toilette ne sont pas fournis par le Propriétaire.

Le prix de location est calculé sur une consommation raisonnable d’eau, d’électricité, de chauffage et de bois de chauffage.

Le prix de location ne comprend aucune assurance de quelque nature que se soit, ni les frais de déplacement, de restauration, etc.

Le Locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d’être assuré par un contrat d’assurance responsabilité civile et un contrat d’assurance type villégiature pour ces différent risques; une assurance annulation séjour voyage est également fortement conseillée.

La taxe de séjour (actuellement 0,50€ par personne et par nuit) perçue par la commune, sera payée par le Locataire au Propriétaire.

**5. Dégât**

A l’exception de l’usure normale, si le Locataire cause des dégradations au Gîte ou à la propriété, il s’engage à couvrir les montants de remise en état des lieux, réparations diverses, etc.

Toute perte ou dégât doit être signalée par le Locataire au Propriétaire avant son départ et il s’engage à rembourser les coûts de remise en état ou la contre valeur totale du remplacement.

A titre de dépôt de garantie et en cautionnement des dégâts ou pertes qui pourraient être causés à la propriété, au mobilier et aux ustensiles, ainsi que les frais de nettoyage extraordinaires, le Locataire versera la somme de 150€.

Ce dépôt est restitué dans les dix jours après la date de sortie, déduction faite du coût de remise en état des lieux. Si le montant de la caution est insuffisant, le Locataire s’engage à parfaire le déficit.

**6. Responsabilités du Locataire**

Le Locataire occupe les lieux en bon père de famille et engage sa responsabilité pour le bien loué, l’équipement et le terrain mis à sa disposition.

A la fin du séjour le Locataire remettra les lieux en état de propreté, le barbecue bien nettoyé et toutes les ordures déposées dans les containers dans le hameau de Haute-Serre.

Malgré la somme de 50€ demandée pour le nettoyage final, toutefois le Gîte doit être restitué dans un état correct: vous devez faire le ménage, la vaisselle et le rangement. En cas de non-respect, il est laissé à l’appréciation du Propriétaire de diminuer le remboursement de la caution pour couvrir tous coûts additionnels de nettoyage.

Le Locataire signalera sans délais au Propriétaire tout dysfonctionnement ou panne dans l’équipement de la Propriété afin que celui-ci puisse y remédier dès que possible.

Le locataire s’engage à adopter un comportement respectueux de la nature et du caractère paisible de l’environnement rural.

**7. Arrivée/Départ**

Sauf accord préalable, la location se fait du Samedi 16 heures au Samedi 10 heures.

Afin de permettre au Propriétaire ou son Représentant d’accueillir les hôtes, le Locataire doit lui aviser de l’heure approximative de son arrivée et de l’heure précise une demi-heure avant son arrivée (par sms).

**8. Divers**

Il est expressément convenu que le gîte est loué pour le nombre de personnes indiqué sur la fiche de réservation.

A l’exception du Propriétaire ou son Représentant, le Locataire dispose de l’usage exclusif de Gîte les Sanglier et son jardin. A l’intérieur du jardin clos les animaux de compagnie sont les bienvenus. Le nettoyage du chenil extérieur est la responsabilité du Locataire.

Par mesure de sécurité et de convivialité, les fumeurs s’abstiendront de fumer à l’intérieur du Gîte et veilleront à ne pas laisser de mégots à l’extérieur.

Peu importe la nature d’une plainte éventuelle, elle doit être signalée immédiatement sur place pendant la période de jouissance.

**9. Nos amis les animaux**

Le Locataire doit assurer que son animal de compagnie soit propre, ne dégrade pas les lieux et ne trouble pas la tranquillité d’autres gens. Les animaux domestiques ne sont pas autorisés dans la chambre à coucher et à la fin du séjour le Locataire fera le nécessaire pour éviter toute nuisance sanitaire pour les prochains hôtes.

Amener votre animal de compagnie impose qu’il est identifié, vacciné et muni de son carnet de santé et son passeport Européen. N’oubliez pas de traiter votre animal contre les puces et vu le milieu forestier, il est à conseiller de mettre à votre chien un collier anti-tiques et d’amener un crochet à tique.

**10. La responsabilité du Propriétaire**

L’utilisation du Gîte et des équipements intérieurs et extérieurs est entièrement sous la responsabilité et aux risques du Locataire. Le Propriétaire ne saurait être tenu responsable pour quelque blessure, perte ou dommage que ce soient subis par le Locataire ou ses visiteurs et leurs effets personnels. En toute occasion les maîtres sont responsables pour leurs animaux domestiques.

Si pour quelque cause dont le Propriétaire n’a pas de contrôle, il ne soit pas en mesure de se conformer à ce contrat, l’intégralité des sommes versées sera remboursée et les deux parties seront libérées de toute autre obligation.

**11. Loi applicable et juridiction compétente**

Ce contrat est régi par la loi Française et réputé avoir été établi en France. Tout litige résultant de son application et/ou interprétation ne pourra être soumis qu’au tribunal compétant le plus proche du département Tarn.